

Communiqué # 2020-08/ le 23 avril 2020

OBJET : RÉOUVERTURE PARTIELLE DES DÉCHETTERIES DU VOLVESTRE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VOLVESTRE RÉOUVRE SES DÉCHETTERIES

Virginie Gaszynski
SERVICE COMMUNICATION

communication@cc-volvestre.com

Dans le cadre du confinement du COVID-19, les déchetteries ont dû fermer leurs portes. Conscient de la problématique de la gestion de certains déchets au quotidien pour les habitants du territoire, M. Denis Turrel, président de la CCV, ainsi que les élus de la CCV, ont pris la décision de ré-ouvrir partiellement les déchetteries de Carbonne et Montesquieu-Volvestre à partir du 28 avril.

L'accès aux déchetteries se fera uniquement sur rendez-vous et pour les habitants du territoire afin de leur permettre de se débarrasser de leurs déchets encombrants suivant : DECHETS VERTS, GRAVATS, BOIS, CARTONS

Les dépôts se feront dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur. Lancement des inscriptions le jeudi 23 avril.

Quand accéder aux déchetteries ?

À partir du mardi 28 avril (sauf jours fériés) :

- les mardis et jeudis (28 et 30 avril, 5 et 7 mai) à Montesquieu-Volvestre,
- les mercredis, jeudis, et samedis (29, 30 avril et 2 mai, 6, 7 et 9 mai) à Carbonne.

Qui peut déposer ?

Uniquement les particuliers résidant sur le territoire de la Communauté de Communes du Volvestre.

Comment procéder ?

1. Contactez le 05 61 90 80 70 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h, à compter du jeudi 23 avril,
2. Mentionnez la déchetterie souhaitée, vos nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, courriel, immatriculation de votre véhicule, type de déchet et volume à déposer.
3. Une confirmation de votre rendez-vous vous sera envoyée par courriel ou sms.

Virginie Gaszynski
SERVICE COMMUNICATION

communication@cc-volvestre.com

Les services de police et gendarmerie seront informés de la mise en place de ce dispositif.

Pour vous déplacer en règle, pensez à vous munir du formulaire d'« autorisation de sortie exceptionnelle » en cochant la case « déplacement pour effectuer des achats de première nécessité »

L'accès aux déchetteries sera réservé aux personnes ayant l'absolue nécessité de déposer leurs déchets, du fait d'une quantité impossible à stocker chez soi.

Ce service sera limité à un rendez-vous par foyer jusqu'au retour à la normale.

Les rendez-vous fixés sont non modifiables et doivent être impérativement respectés, toute arrivée à l'avance ou en retard étant de nature à créer des problèmes de trafic.

CONDITIONS ET RESTRICTIONS

- Domicile dans l'une des 32 communes du territoire ;
- 1 personne par véhicule ;
- 1 passage par foyer ;
- Dépôts de déchets verts, gravats, bois, cartons exclusivement ;
- Présentation derrière le pare-brise côté passager : d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile, et de l'horaire de rendez-vous confirmé par la CCV ;
- Accès seulement pour les véhicules légers, avec ou sans remorque (pas de camion plateau);
- Interdit aux professionnels ;
- Respect de toutes les consignes de sécurité sanitaire : gestes barrières, port de masque, pas de sortie du véhicule avant le dépôt de ses déchets verts ;

Les services de la Communauté de Communes seront dans l'obligation de vous refuser l'accès aux déchetteries si au moins l'une des conditions n'est pas remplie et les consignes rappelées à l'entrée non respectées.

Le personnel en place disposera de tout l'équipement nécessaire pour assurer votre sécurité sanitaire et la leur. Il ne sera pas possible de vous aider au déchargement des déchets, étant données les mesures de distanciation à respecter.

La Communauté de Communes du Volvestre vous remercie de votre compréhension et de votre bienveillance.